

## Péages / Droits d'usage, transport de marchandises Bulgarie

La vignette est obligatoire sur tout le réseau routier national à l'exception des routes municipales dans les agglomérations. Les tarifs sont calculés sur la base de la catégorie de véhicule ainsi que de la classe Euro. Il existe trois catégories de véhicules:

catégorie 1 : tous les véhicules à plus de 2 essieux utilisés pour le transport de marchandises, y compris les ensembles routiers, les véhicules de construction, les grues automobiles, les remorques spéciales destinées au transport de chargements exceptionnels, et autres véhicules à moteur spéciaux dont le PMA est de  $\geq 12t$ .

catégorie 2 : tous les véhicules à 2 essieux utilisés pour le transport de marchandises, y compris les véhicules de construction, les grues automobiles, les remorques spéciales destinées au transport de chargements exceptionnels, et autres véhicules à moteur spéciaux, dont le PMA est de  $< 12t$ .

catégorie 3 : tous les véhicules utilisés pour le transport de marchandises d'un PMA de  $\leq 3.5t$ .

Les tracteurs prévus pour l'attelage d'une semi-remorque sont classés parmi les véhicules routiers à plus de deux essieux prévus pour le transport de marchandises, et ceci quel que soit le nombre d'essieux. Une vignette de la Catégorie 1 est donc obligatoire pour ces véhicules, qu'ils circulent avec ou sans une semi-remorque.

En ce qui concerne un camion à deux essieux avec une remorque, le conducteur est obligé d'acheter pour la remorque une vignette supplémentaire de la même catégorie que le camion (Catégorie 2) quel que soit le nombre d'essieux sur la remorque. La validité de cette vignette supplémentaire sera identique à celle de la vignette du camion.

*Tarifs valables depuis le 01.01.2013 (en euros):*

Véhicules Euro 0, 1 et 2				
	<i>Jour</i>	<i>semaine</i>	<i>mois</i>	<i>année</i>
<b>Catégorie 1</b>	10	33	66	665
<b>Catégorie 2</b>	10	17	35	350
<b>Catégorie 3</b>	-	5	13	34

Véhicules Euro 3, 4, 5, EEV* et catégories Euro à venir				
	<i>jour</i>	<i>semaine</i>	<i>mois</i>	<i>année</i>
<b>Catégorie 1</b>	10	26	51	511
<b>Catégorie 2</b>	10	13	27	269
<b>Catégorie 3</b>	-	5	13	34

\* véhicule plus respectueux de l'environnement

**Tarifs dès le 01.01.2016 (en euros):**

Véhicules Euro 0, 1 et 2				
	<i>Jour</i>	<i>semaine</i>	<i>mois</i>	<i>année</i>
<b>Catégorie 1</b>	11	45	89	891
<b>Catégorie 2</b>	11	27	54	537
<b>Catégorie 3</b>	-	8	15	50

Véhicules Euro 3, 4, 5, EEV* et catégories Euro à venir				
	<i>jour</i>	<i>semaine</i>	<i>mois</i>	<i>année</i>
<b>Catégorie 1</b>	11	34	69	685
<b>Catégorie 2</b>	11	21	41	413
<b>Catégorie 3</b>	-	8	15	50

\* véhicule plus respectueux de l'environnement

**Autorité compétente :**

“L’agence routière de la République” ainsi que la police de la circulation sont responsables du contrôle du paiement de la vignette par les chauffeurs étrangers.

**Distribution et vente des vignettes :**

La vignette est en vente auprès de la Direction centrale et des bureaux régionaux de l’organe “L’Agence routière de la République” et de ses distributeurs tels que les stations service OMV, Petrol, Rompetrol, Eco et Shell, Picadilly, les bureaux de poste et les bureaux de FastPay, EasyPay et autres. Elle est également disponible 24h/24 aux points de vente situés aux postes frontières et indiqués par le panneau “Road Charging Point”.

La vignette doit être réglée en BGN à l’intérieur du pays mais peut être réglée en BGN ou EUR en aux points de vente à chaque poste frontière.

**La vignette :**

La vignette est composée de deux parties. La première partie, l’autocollant, sera apposée dans le coin inférieur droit du pare-brise, et la deuxième partie sera conservée par le chauffeur.



Nouveau champ

### Validité de la vignette :

- vignette journalière - valable pour le jour indiqué sur la vignette;
- vignette hebdomadaire - valable pendant sept jours consécutifs y compris le jour d'achat;
- vignette mensuelle - valable jusqu'au même jour du mois suivant. Si celui-ci est non-existant (p.ex. le 31), la vignette sera valable jusqu'au dernier jour du mois suivant.
- vignette annuelle - valable 13 mois, du 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours jusqu'au 31 janvier de l'année suivante.
- Lorsqu'un véhicule quitte le pays, si les autorités constatent que la vignette est échue, le conducteur devra acheter une vignette qui couvre la période qui s'est écoulée depuis l'échéance de la vignette (mais pas moins de la valeur d'une vignette pour la période minimale pour la catégorie de véhicule concernée).
- Si l'autocollant est endommagé en raison d'un défaut de fabrication ou d'un pare-brise cassé, le conducteur peut obtenir une nouvelle vignette annuelle gratuitement, sur présentation de deuxième partie de la vignette. La validité de la nouvelle vignette sera la même que l'originale.

### Pont sur le Danube : tarifs valables depuis le 01.01.2009

Les péages perçus (TVA incluse) pour le passage du pont sur le Danube entre les villes de Rousse (Bulgarie) et de Giurgiu (Roumanie) sont les suivants:

Type de véhicule	Un passage (en Euro)	Un passage (en BGN)
PMA de 3.5t ou moins	€ 6	BGN 12
PMA >3.5t à <7.5t	€ 12	BGN 23
PMA ≥ 7.5t à <12t	€ 18	BGN 35
PMA ≥ 12t max. 3 essieux	€ 25	BGN 49
PMA ≥ 12t 4 essieux ou plus	€ 37	BGN 72

### Pont sur le Danube : tarifs valables depuis le 01.07.2013

Les péages perçus (TVA incluse) pour le passage du pont sur le Danube entre les villes de Vidin (Bulgarie) et de Calafat (Roumanie) sont les suivants:

Type de véhicule	Un passage (en Euro)	Un passage (en BGN)
3.5t ou moins, remorque incluse	€ 6	BGN 12
PMA >3.5t de <7.5t	€ 12	BGN 23
PMA ≥ 7.5t à <12t	€ 18	BGN 35
PMA ≥ 12t max. 3 essieux	€ 25	BGN 49
PMA ≥ 12t 4 essieux ou plus (4 essieux minimum)	€ 37	BGN 72

La liaison en ferry entre Vidin et Calafat a été fermée.

À compter du 1er décembre 2015, le paiement des frais et des vignettes routières au point de passage frontalier du pont du Danube - Rousse (frontière Bulgarie-Roumanie) pour les poids lourds sera possible **uniquement** par le biais de cartes de débit/crédit Visa, Visa Electron, V Pay, MasterCard, Maestro et Borika.

Un tel système de paiement existe déjà au point de passage frontalier Kapitan Andreevo (frontière Bulgarie-Turquie) et sera introduit au niveau des points de passage frontaliers Lessovo (Turquie), Kalotina (Serbie) et Kulata (Grèce).

**Source:** AEBTRI, novembre 2015